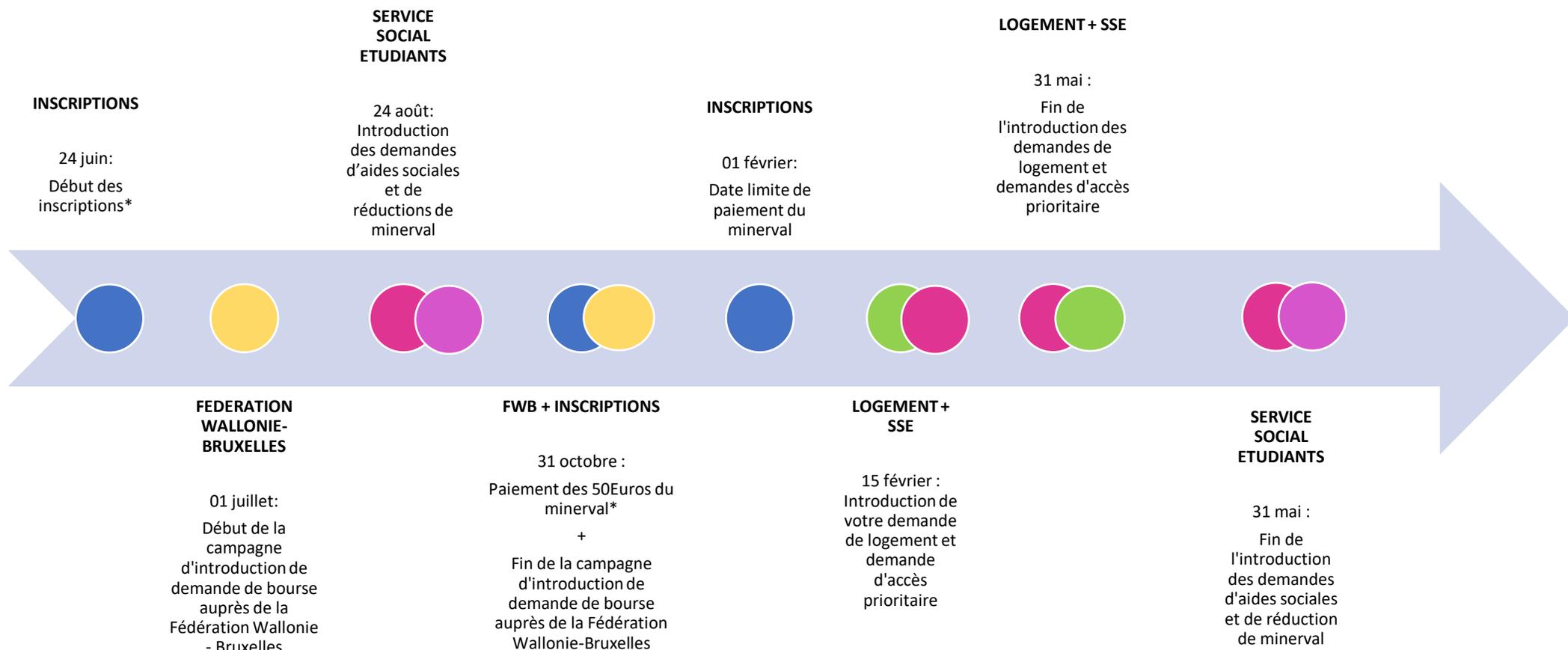


LIGNE DU TEMPS

SERVICE SOCIAL ETUDIANTS



* INSCRIPTIONS : Les dates de dépôt varient en fonction du type d'inscription et de la nationalité de l'étudiant. Le solde à payer avant le 31 octobre dépend du montant total de vos frais d'inscription.

Quand et où introduire votre demande ?

 <p>Allocations d'études auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles</p>	<p>Du 1^{er} juillet au 31 octobre</p> <p>Introduisez votre demande de manière électronique ou par courrier postal https://allocations-etudes.cfwb.be/etudes-superieures/formulaires/</p>
 <p>Réductions de minerval</p>	<p>Du 24 août au 31 mai Via votre portail MonULB</p> <p>« MonULB » « Mon secrétariat virtuel » « Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière – dans mes frais d'inscription »</p> <p>https://www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/aides-financieres-sociales-et-inclusives</p>
 <p>Aide sociale et financière</p>	<p>Du 24 août au 31 mai (sauf urgence) Sur rendez-vous via votre portail MonULB</p> <p>« MonULB » « Mon secrétariat virtuel » « Ma situation financière » « Ma demande d'aide financière – dans mes frais d'études »</p> <p>https://www.ulb.be/fr/aides-services-et-accompagnement/aides-financieres-sociales-et-inclusives</p>
 <p>Inscriptions</p>	<p>31 octobre : date limite de réception du paiement des 50€ (si le montant de vos frais d'inscriptions est égal ou inférieur à 835€)</p> <p>01 février : le solde total des droits d'inscription doit être payé</p> <p>https://www.ulb.be/fr/inscriptions/frais-d-inscription</p>
 <p>Demande de logement ULB</p>	<p>Du 15 février au 31 mai</p> <p>Enregistrez votre demande via le formulaire en ligne http://logements.ulb.be/cites/</p> <p>Brochure « Se loger à l'ULB » https://www.ulb.be/medias/fichier/brochure-se-loger-a-l-ulb-2020-2021_1591095375426-pdf</p>